

TRAITE D'APPORT FUSION CREATION

Entre les soussignés :

Associations absorbées

La Maison des Jeunes et de la Culture Novel, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée en Préfecture de Haute Savoie le 14-01-1961

N° SIRET : 77653186500017

Dont le siège social est fixé à 2 Place Annapurna, 74000 Annecy

Représentée par les co-présidentes, Jacqueline Chabert et Simone Tabourel

Mme Tabourel, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Présidente de ladite association, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de l'association.

La Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de Haute Savoie le 06-12-1978

N° SIRET : 30604324100018

Dont le siège social est fixé Place des Rhododendrons, 74000 Annecy

Représentée par les co-présidents, Marjorie Lediouren, Pierre-Jean Dubosson et Julien Lagahé

Mme Lediouren, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président(e) de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de l'association.

D'une part,

Et

L'association absorbante MJC Centre Social Annecy Nord association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée en Préfecture de de Haute Savoie le 12-04-2018.

Dont le siège social est fixé à 2 Place Annapurna, 74000 Annecy

Représentée par les co-présidents, Jacqueline CHABERT, responsable juridique et Julien LAGAHE, co-président.

D'autre part.

I - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Historique de la fusion

Les deux associations ont œuvré depuis le mois de mars 2017 à la mise en œuvre du processus de fusion, en favorisant une démarche participative. Elles se sont appuyées sur des expertises externes (coordination générale du projet, experts comptables, cabinet RH, avocats).

Les membres des Conseils d'Administration et les directions se sont mis d'accord sur la stratégie et la programmation et ont appris à travailler ensemble sur toute la durée du projet.

Les membres des deux Conseils d'Administration, les directions et l'ensemble des salariés se sont impliqués pleinement dans le processus de fusion. Le projet associatif a été élaboré de manière participative ainsi que tous les chantiers de la fusion (volet financier, RH, matériel, gouvernance...).

La fusion, dès le départ, a permis de répondre à une volonté des deux MJC de se développer et d'être innovantes sur le territoire, grâce à une complémentarité de leurs activités et de leurs compétences.

Les études budgétaires et comptables réalisées par les deux associations ont montré, qu'à ce jour, rien ne fait obstacle à la réalisation financière de ce regroupement.

Finalité de la fusion

La fusion constitue une opportunité forte pour les deux structures d'origine situées sur un même territoire et dont les missions sont complémentaires :

- Renforcer une mission forte d'éducation populaire, ciment du vivre ensemble.
- Mieux répondre localement aux attentes et aux besoins de la population (jeunes, familles, seniors) des quartiers où les MJC sont déjà implantées, tout en étendant une expertise et des compétences sur la ville nouvelle.
- Co-construire des projets socio-culturels en direction de la jeunesse et des familles avec les professionnels, la nouvelle équipe municipale, en partenariat avec l'école, le collège, ainsi que les associations du quartier.
- Favoriser la complémentarité culturelle sur le territoire Novel-Teppes-Vallin-Fier, plus largement sur le territoire annécien.
- Contribuer à développer une plus grande mixité sociale et intergénérationnelle.
- Permettre l'optimisation et l'extension des équipements sur un territoire élargi.
- Renforcer la maîtrise budgétaire.

Les deux associations poursuivent la même finalité :

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste ;
- Constituer un élément essentiel de l'équipement culturel et social d'Annecy ;
- Offrir en priorité aux enfants et adolescents, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs ;
- Contribuer à la réussite éducative et au développement des liens sociaux.

II – DATE ET EFFET DE LA FUSION

Pour mener à bien ce projet et pour des raisons d'équilibre et d'égalité entre eux, les deux parties ont décidé de créer une nouvelle structure juridique, une association loi 1901, MJC Centre Social Annecy Nord, pour lui faire apport de la totalité de leurs actifs et passifs respectifs. Cette association est l'association absorbante.

MJC Centre Social Annecy Nord continuera dans les mêmes conditions les activités des deux MJC, en respectant leurs valeurs et leur finalité.

Les deux MJC, associations absorbées, transmettront à MJC Centre Social Annecy Nord tous les éléments composant les patrimoines objets de l'apport dans l'état où ils se trouvent à la date de la réalisation définitive de l'apport, à compter du 1^{er} septembre 2018.

III – METHODES D'EVALUATION

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par intégration de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel d'une part et de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes, d'autre part, au sein de MJC Centre Social Annecy Nord, à la valeur à laquelle ils figurent dans leurs comptes respectifs arrêtés au 31 décembre 2017.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque, la fusion entre deux structures associatives ne générant pas de calcul de parité.

IV - DESIGNATION DU PATRIMOINE APPORTES LORS DE LA FUSION

Dispositions préalables

La Maison des jeunes et de la culture Novel et la Maison des jeunes et de la culture, centre social, maison de l'enfance Teppes apportent, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à MJC Centre Social Annecy Nord l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs éventuels dont est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la Maison des jeunes et de la culture Novel et de la Maison des jeunes et de la culture, centre social, maison de l'enfance Teppes sera dévolu à MJC Centre Social Annecy Nord dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

A- APPORT DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE NOVEL

Valeur comptable au 31 décembre 2017 :

1) ACTIF APPORTE : 630 349 euros

a. Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques	3 648 euros
Soit :	
Valeur brute	17 967 euros
Amortissements	14 319 euros

b. Immobilisations corporelles

- Installations, mobilier et matériel d'activité	
Soit :	41 479 euros
Valeur brute	332 636 euros
Amortissements	291 153 euros
- Agencements et installations	2 008 euros
Soit :	69 395 euros
Valeur brute	67 387 euros
Amortissements	
	7 053 euros
-Mobilier/Matériel	
Soit :	79 154 euros
Valeur brute	72 101 euros
Amortissements	

c. Immobilisations financières

- Autres immobilisations 29 723 euros

d. Créances

Créances nettes 13 774 euros

Autres créances nettes 6 456 euros

e. Disponibilités

Banques

Caisse

518 781 euros

2 091 euros

f. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance 5 336 euros

2) PASSIF PRIS EN CHARGE

411 264 euros

Subventions d'investissements amortissables **15 287** euros

Soit :

Valeur brute 118 395 euros

Amortissements 103 107 euros

Provisions pour charges **69 827** euros

Fonds dédiés **71 000** euros

a. Dettes

Dettes fournisseurs 40 864 euros

Acomptes adhérents 113 472 euros

Dettes personnel 45 298 euros

État et collectivités 48 557 euros

Autres dettes 6 959 euros

b. Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance 0 euros

3) VALEUR NETTE DE LA FUSION POUR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE NOVEL

La valeur brute des biens qui composent les actifs, s'élevant ainsi qu'il résulte des évaluations ci-dessus à six cent trente mille et trois cent quarante-neuf euros, 630 349 € et le passif pris en charge tel qu'il vient d'être dit s'élevant à quatre cent onze mille et deux cent soixante-quatre euros, 411 264 €.

La valeur nette desdits apports s'établit à 219 085 €.

B - APPORT DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE, CENTRE SOCIAL, MAISON DE L'ENFANCE TEPPE

Valeur comptable au 31 décembre 2017 :

1) ACTIF APPORTE : 636 416 euros

a. Immobilisations incorporelles

Logiciels informatiques

Soit :	0 euros
Valeur brute	9 317 euros
Amortissements	9 317 euros

b. Immobilisations corporelles

- Installations, mobilier et matériel d'activité

Soit :	794 euros
Valeur brute	43 466 euros
Amortissements	42 672 euros

- Installations, mobilier et matériel d'activité

Soit :	
Valeur brute	3 041 euros
Amortissements	82 359 euros
	79 318 euros

- Mobilier / Matériel

Soit :	
Valeur brute	2 605 euros
Amortissements	54 642 euros
	52 037 euros

c. Immobilisations financières

- Autres immobilisations	295 euros
--------------------------	-----------

d. Créances

Créances nettes	2 311 euros
Autres créances nettes	65 547 euros

e. Disponibilités

Banques	560 997 euros
Caisse	569 euros

f. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance	257 euros
-----------------------------	-----------

2) PASSIF PRIS EN CHARGE 282 480 euros

Subventions d'investissements amortissables	0 euros
Soit :	
Valeur brute	
Amortissements	
Provisions pour risques	5 000 euros
Provisions pour charges	71 142 euros
Fonds dédiés	50 000 euros

a. Dettes

Dettes fournisseurs	19 697 euros
Dettes adhérents	2 512 euros
Dettes personnel	34 980 euros
État et collectivités	34 255 euros
Autres dettes	39 262 euros

b. Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance	25 632 euros
-----------------------------	--------------

3) VALEUR NETTE DE LA FUSION POUR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE, CENTRE SOCIAL, MAISON DE L'ENFANCE TEPPEES

La valeur brute des biens qui composent les actifs, s'élevant ainsi qu'il résulte des évaluations ci-dessus à six cent trente-six mille et quatre cent seize euros, 636 416 € et le passif pris en charge tel qu'il vient d'être dit s'élevant à deux cent quatre-vingt-deux mille et quatre cent quatre-vingt euros, 282 480 €.

La valeur nette desdits apports s'établit à 353 936 €.

V - PROPRIETE - JOUISSANCE

La MJC Centre Social Annecy Nord sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion, soit à la date de l'enregistrement de ses statuts en Préfecture.

Elle sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

VI - CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION

Ainsi qu'il a été dit précédemment, les apports, à titre de fusion de leurs patrimoines par la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes à la MJC Centre Social Annecy Nord seront fait à charge expresse pour cette dernière de payer, en l'acquit des associations apportées, les dettes susvisées.

Ces dettes seront supportées par la MJC Centre Social Annecy Nord laquelle sera débitrice des sommes correspondantes aux lieux et places de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes, sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

Les apports, qui seront effectués par la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes à titre de fusion, sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

- 1)** La MJC Centre Social Annecy Nord prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation définitive de l'apport, sans pouvoir demander aucune indemnité, pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour cause d'usure ou de dégradation quelconque du matériel et des objets mobiliers à elle transmis.
- 2)** La MJC Centre Social Annecy Nord supportera et acquittera, à compter de ladite date, tous impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances ainsi que toutes charges quelconques, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, grevant ou susceptibles de grever les biens apportés.
- 3)** La MJC Centre Social Annecy Nord sera subrogée, à compter de la même date, dans tous traités, contrats, marchés et conventions intervenus avec des tiers, à ses risques et périls et sans recours contre les MJC apportées.
- 4)** La MJC Centre Social Annecy Nord reprendra obligatoirement les personnels de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes en activité à la date de la réalisation du présent traité (cf la liste des personnels transférés mise en annexe). Par le seul fait de cette réalisation, La MJC Centre Social Annecy Nord sera subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge de tous contrats, obligations, engagements, conventions quelconques pouvant exister à cet égard, notamment ceux existants avec des organismes sociaux de retraite ou de prévoyance.
- 5)** La MJC Centre Social Annecy Nord sera tenue par les engagements souscrits vis-à-vis des collectivités territoriales par la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes relativement aux subventions d'investissement dont elles ont bénéficié de la part des dites collectivités (cf la liste des subventions avec droit de reprise en annexe).

- 6) La MJC Centre Social Annecy Nord se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les activités de la nature de celles exercées jusqu'ici par les MJC apporteurs et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire à cet effet, le tout sous sa responsabilité.
- 7) La MJC Centre Social Annecy Nord sera tenue de l'acquit du passif pris en charge par elle, tel qu'il est désigné antérieurement, comme l'aurait été la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes elles-mêmes, auxquelles elle succèdera pour toutes dettes et charges, y compris celles antérieures au 01/09/2018 et qui viendraient à se révéler ultérieurement.

La MJC Centre Social Annecy Nord subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées et sera tenue dans les mêmes conditions de l'exécution de tous engagements, cautions et avals qui auraient pu être donnés.

Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins entre les passifs énoncés précédemment et les sommes réclamées par des tiers et reconnues exigibles, la MJC Centre Social Annecy Nord serait tenue d'acquitter tout excédent de passif ou bénéficierait de toute différence en moins sur ledit passif, sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

Dans l'hypothèse où apparaîtrait un actif omis dans la désignation des biens et droits apportés, celui-ci profiterait à la MJC Centre Social Annecy Nord.

- 8) Dès la réalisation définitive des présents apports, la MJC Centre Social Annecy Nord sera intégralement subrogée à la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et à la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes relativement aux biens et aux droits apportés et à leur exploitation ainsi qu'au passif pris en charge, pour intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toute décision, recevoir ou payer toute somme due à la suite desdites décisions.

VII - CONTREPARTIE DE LA FUSION DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE NOVEL ET DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE, CENTRE SOCIAL, MAISON DE L'ENFANCE TEPPEES

La Maison des Jeunes et de la Culture Novel et la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes apportent à la MJC Centre Social Annecy Nord l'intégralité de leurs actifs, à charge pour celle-ci d'acquitter la totalité des passifs correspondants.

Les opérations relatées dans le présent acte devant intervenir entre personnes morales à but non lucratif, les membres de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes ne percevront aucune contrepartie pécuniaire en rémunération des apports nets effectués ; de ce fait il n'est pas établi de rapports d'échange.

Les membres de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes acquièrent la qualité de membres de la MJC Centre Social Annecy Nord sans qu'il y ait lieu à procédure d'agrément.

VIII - REALISATION DE LA FUSION-CREATION

Conformément à l'article 9 bis de la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le projet de statuts de la MJC Centre Social Annecy Nord figurant en annexe, ainsi que le présent traité de fusion sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel, d'une part à la date du 18 juin 2018 et de l'assemblée générale extraordinaire de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes, d'autre part, à la date du 18 juin 2018.

En conséquence, le présent traité de fusion est conclu sous la condition suspensive de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et de la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes du traité de fusion les concernant ainsi que du projet de statuts de la MJC Centre Social Annecy Nord selon des délibérations concordantes.

A défaut de réalisation de l'une quelconque de ces opérations, le présent traité serait considéré comme n'ayant jamais existé.

Par ailleurs, dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, les opérations de fusion projetées ne seraient pas réalisées, tous les frais, droits et honoraires des opérations qui auront été engagés seront supportés, par parts égales, par la Maison des Jeunes et de la Culture Novel et la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes.

IX - DISSOLUTION DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE NOVEL ET DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE, CENTRE SOCIAL, MAISON DE L'ENFANCE TEPPEES

La Maison des Jeunes et de la Culture Novel et la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes se trouveront dissoutes de plein droit dès la réalisation, dans les conditions définies au paragraphe VIII ci-dessus, de la fusion objet du présent traité.

Le passif des MJC apporteurs devant être entièrement pris en charge par la MJC Centre Social Annecy Nord, leur dissolution, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

X - FORMALITES

La MJC Centre Social Annecy Nord remplira toutes les formalités requises à la suite de la réalisation des opérations relatées dans le présent traité.

XI - ENREGISTREMENT ET DECLARATION FISCALE

Ce traité d'apport fusion sera enregistré et donnera lieu exclusivement à l'application d'un droit fixe d'enregistrement de 375 € (art. 816-I-1° CGI).

XII - FRAIS ET DROITS

La MJC Centre Social Annecy Nord supportera tous les frais, droits et honoraires afférents à la mise en œuvre des opérations juridiques, objet des présentes conventions.

XIII - ELECTIONS DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile au siège de l'association qu'elles représentent.

XIV - POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent traité de fusion pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.

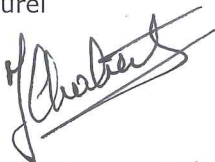
Adopté à Annecy par les Conseils d'Administration des deux MJC, Maison des Jeunes et de la Culture Novel et Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes.

Le 11 avril 2018,

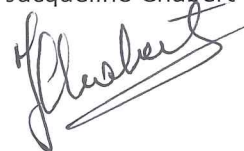
En 4 exemplaires originaux.

Pour la Maison des Jeunes et de la Culture Novel

Le ou la représentant (e) légal(e)
Simone Tabourel
Jacqueline Chabert mandatée par le Conseil
d'administration pour signer en l'absence de
Simone Tabourel



En cas de pluralité, les coprésident(e)s du
Conseil d'Administration
Jacqueline Chabert



Pour la Maison des Jeunes et de la Culture, Centre Social, Maison de l'Enfance Teppes

Le ou la représentant (e) légal(e)
Marjorie LE DIOURON



En cas de pluralité, les coprésident(e)s
du Conseil d'Administration
Julien LAGAHE



Pierre-Jean DUBOSSON

ANNEXES :

Liste des personnels transférés
Liste des subventions avec droit de reprise en
annexe

Liste des personnels transférés (MJC Novel)

Nom	Prénom	Date Entrée	Date Ancienneté	Date fin CDD	Emploi occupé	Coefficient	Horaire
BELOT	MARIANA	01/10/2011			ANIMATRICE PIANO	245	49,58
BERGER	CORINNE	19/02/1990	19/02/2003		SECRETAIRE COMPTABLE	300	151,67
BERNAILLE	SOPHIE	15/09/2017			ANIMATRICE YOGA	245	7,29
BERTON	JEAN	01/09/2015	06/01/2015		ANIMATEUR LOISIRS ET EVENMETS	300	151,67
BOISARD	ADELINE	01/10/2013			ANIMATRICE DANSE	245	36,46
BOLDRINI	ELSA	02/10/2017		Fin abs Merzoug	AGENT D'ACCUEIL	280	151,67
BOULANGER	JOEL	01/09/2015			AGENT ACCUEIL SURVEIL ENTRET	255	151,67
CHOPPY	ANNE	01/09/2004			ANIMATRICE YOGA	245	14,58
CLEMENT	CAROLINE	01/02/2013	26/03/2012		CHARGEЕ DE COMMUNICATION	300	151,67
COUPY-MOREL	FABIENNE	01/09/2005			ANIMATRICE DANSE-THEATRE	245	32,08
DAUBEUF	GILLES	01/09/2014			OPERATEUR-PROJECTION-CAISSIER	280	60,67
DEPRAZ	XAVIER	10/02/1999	10/02/2003		MEDIATEUR AUDIOVISUEL	350	151,67
DJEZZAR	RACHID	18/01/2016			PROJECTIONNISTE	280	151,67
DONNET	STEPHANIE	01/09/1996	01/09/2003		ANIMATRICE DANSE	245	35,00
DOURILIN	DENIS	15/09/2008			ANIMATEUR TAI-CHI	245	17,50
DROUARD	CEDRIC	30/01/2018		30/07/2018	ANIMATEUR BATTERIE	245	20,42
FABBRO	PATRICIA	01/10/2014			ANIMATRICE TECHN BIEN-ETRE	245	51,04
FORESTER	EILEEN	01/10/2015			ANIMATRICE CHANT	245	23,33
GROCHOWSKI	DIDIER	01/10/1982	01/10/2003		ANIMATEUR GUITARE	245	58,33
LERAUD-VIDON	LILIANE	15/09/2017		30/06/2018	ANIMATRICE DANSE	245	13,13
LETOURNEUR	CHRISTIAN	26/09/2017	02/08/2017		ANIMATEUR JEUNESSE	280	151,67
MENARD	LAURENCE	01/10/2015			ANIMATRICE BIEN-ETRE	245	46,67
MERZOUG	NESRINE	11/01/2011			SECRETAIRE AGT ACCUEIL	280	151,67
OBOZIAN	NELLY	01/10/2014			ANIMATRICE STRECH-RENF. MUSCUL.	245	5,83
PILLET	JOCELYNE	01/09/1995	01/09/2003		ANIMATRICE GYM DOUCE	245	7,29
PLATZER	HELENE	13/02/2017			DIRECTRICE	400	151,67
REBAHI	YACINE	03/07/2017			COORDINATEUR JEUNESSE	350	60,67
SCHLOSSER	CATHERINE	01/10/2013	01/10/2014		ANIMATRICE YOGA	245	7,29
THABUIS	KEVIN	03/05/2016			ANIMATEUR JEUNESSE	280	151,67

Liste des personnels transférés (MJC Teppes, Centre social, Maison de l'enfance)

Nom	Prénom	Date Entrée	Date Ancienneté	Date fin CDD	Emploi	Coefficient	Horaire
BARTHELMES	ANTOINE	11/09/2017		30/06/2018	CHARGE DE COMMUNICATION	280	43,33
BOUREGUEBA	SOUAD	06/01/2017		31/05/2018	AGENT D'ENTRETIEN	255	151,67
CHAPELLE	VERONIQUE	14/10/2003			SECRETAIRE DE DIRECTION	300	151,67
CIEKAWY	ANNE	15/03/2018		31/07/2018	CHARGEE MISSION FAMILLE	280	151,67
COLOMBET-UKA	LAURIANE	01/02/2011			ANIMATRICE PETITE ENFANCE	280	99,67
DEBERNARD	PAUL	13/03/2018		22/04/2018	ANIMATEUR	280	73,75
DEJOUX	MICKAEL	06/09/2017		04/07/2018	ANIMATEUR CVL		
DESSURNE	CLEMENT	06/09/2017		04/07/2018	ANIMATEUR - DIR. ADJT CVL		
DIAZ	FABIENNE	06/09/2017		04/07/2018	ANIMATRICE CVL		
DUCOURTIOUX GUIHARD- PIERRE	LAURA CATHERINE	03/10/2016 01/10/2014		03/10/2018 15/09/2014	ANIMATRICE ENFANCE-FAMILLE ANIMATRICE D'ACTIVITE	255 245	151,67 64,17
JEANNE	CAMILLE	05/03/2018		05/07/2018	RESPONSABLE CULTURELLE	300	132,17
JURICIC	SASKIA	06/09/2017		04/07/2018	ANIMATRICE CVL		
LAROSA	EUSEBIA	08/11/1984	08/11/2002		COMPTABLE	300	138,67
LECOMTE	LISA-ALISSAA	06/09/2017		04/07/2018	ANIMATRICE CVL		
LEICHNAM	CAROLINE	26/10/2012	01/11/2012		DIRECTRICE ACCUEIL DE LOISIRS	300	130,00
LINGLIN	NOE	11/10/2017		04/07/2018	ANIMATEUR CVL		
MAURETTE	SARAH	03/04/2018		06/07/2018	ANIMATRICE MEDIATRICE ARTEPPES	280	94,25
MITHIEUX	ANDREANE	08/09/2014			ANIMATRICE COORD. POLE ENFANCE	300	106,17
REBAHI	YACINE	03/07/2017			COORDINATEUR JEUNESSE	350	91,00
SCARIOT	CHARLOTTE	18/09/2017		31/07/2018	CHARGEE MISSION FAMILLE	280	151,67
SOUSSANI	HASSIBA	01/09/2016			AGENT D'ENTRETIEN	255	151,67
TOMASI	CEDRIC	13/02/2017			DIRECTEUR	400	151,67
VASSEUR	CEDRIC	03/10/2011			AGENT DE MAINTENANCE	255	151,67
ZAKI	FAOUZI	11/04/2017			ANIMATEUR REFERENT JEUNESSE	280	151,67

GRAND LIVRE GENERAL

Centralisation des comptes autorisés
A-nouveaux
Sélection du compte général 740100 au compte général 748000
Sélection période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Date	Jnal	Type Pièce	Numéro de pièce Compte analytique	Libellé	Montant		Solde		Let	N° Facture	N° règl
					Débit	Crédit	Débit	Crédit			
Compte 741100 Subv ETAT - FONJEF											
30/09/2017	BAN		0268	Subv FONJEF poste directeur 13/02 au 30/09/17		4 734.00		4 734.00			
31/10/2017	BAN		0297	Subv FONJEF poste direction oct à dec 17		1 776.00		6 510.00			
Total Période						6 510.00		6 510.00			
Total Compte 741100						6 510.00		6 510.00			
Compte 743100 Subv DEPART- Conseiller Général 74											
31/03/2017	BAN		0077	Subv DEPART- Conseiller Général 74 2017		13 500.00		13 500.00			
Total Période						13 500.00		13 500.00			
Total Compte 743100						13 500.00		13 500.00			
Compte 743200 Subv DEPART - ODAC 74											
15/06/2017	BAN		0157	Subv DEPART - ODAC 74 2017		5 000.00		5 000.00			
Total Période						5 000.00		5 000.00			
Total Compte 743200						5 000.00		5 000.00			
Compte 744100 Subv. VILLE ANNECY fonctionnement											
15/02/2017	BAN		0029	Subv. VILLE ANNECY fonctionnement 1er acompte		153 002.00		153 002.00			
30/06/2017	BAN		0167	Subv. VILLE ANNECY fonctionnement 2ème acpte		173 156.00		326 158.00			
30/11/2017	BAN		0326	Solde Subv. VILLE ANNECY fonctionnement 2017		56 346.00		382 504.00			
Total Période						382 504.00		382 504.00			
Total Compte 744100						382 504.00		382 504.00			
Compte 744200 Sub VILLE ANNECY-Contrat temps libre/CEJ											
30/11/2017	BAN		0326	Sub VILLE ANNECY-Contrat temps libre/CEJ 2017		48 090.00		48 090.00			
Total Période						48 090.00		48 090.00			
Total Compte 744200						48 090.00		48 090.00			
Compte 744300 Sub VILLE ANNECY- Résidence artiste											
31/07/2017	BAN		0212	Sub VILLE ANNECY- Résidence artiste 2017		6 870.00		6 870.00			
Total Période						6 870.00		6 870.00			
Total Compte 744300						6 870.00		6 870.00			
Compte 744400 Prest VILLE ANNECY-Fonct Accueil Loisirs											
31/12/2017	OD		ODCC	PAR Ville PS prix journée AL 17		12 341.00		12 341.00			
Total Période						12 341.00		12 341.00			
Total Compte 744400						12 341.00		12 341.00			
Compte 744500 Prest VILLE ANNECY- Parcours culturel											

GRAND LIVRE GENERAL

Date	Jnal	Type Pièce	Numéro de pièce Compte analytique	Libellé	Montant		Solde		Let	N° Facture	N° règlt
					Débit	Crédit	Débit	Crédit			
Compte 744500 Prest VILLE ANNECY- Parcours culturel											
30/04/2017	BAN		0110	Prest VILLE ANNECY- Parcours culturel 2017		4 994.00		4 994.00		17/001	
Total Période						4 994.00		4 994.00			
Total Compte 744500						4 994.00		4 994.00			
Compte 744700 Subv exceptionnelles VILLE ANNECY											
31/12/2017	BAN		0353	Subv Ville petit matériel patio 17		500.00		500.00			
Total Période						500.00		500.00			
Total Compte 744700						500.00		500.00			
Compte 744800 Personnel mis à disposition Ville Anncy											
30/11/2017	BAN		0326	Personnel mis à disposition Ville Accueil loisirs		13 352.00		13 352.00			
Total Période						13 352.00		13 352.00			
Total Compte 744800						13 352.00		13 352.00			
Compte 744900 Subv.VILLE ANNECY - poste direction											
30/11/2017	BAN		0326	Subv.VILLE ANNECY - poste direction 2017		55 367.00		55 367.00			
31/12/2017	OD		ODCC	PCA Sub Ville formation directeur	1 780.00			53 587.00			
Total Période					1 780.00	55 367.00		53 587.00			
Total Compte 744900					1 780.00	55 367.00		53 587.00			
Compte 746100 Prest service CNAF-Animation Globale Coo											
31/08/2017	BAN		0244	PSCAF-Animation Globale Coo 1er acpte 17		33 972.98		33 972.98			
15/10/2017	BAN		0286	PS CAF-Animation Globale Centre Social 2nd acpte 1		11 324.33		45 297.31			
31/12/2017	OD		ODCC	PAR CAF Centre Social		19 413.00		64 710.31			
Total Période						64 710.31		64 710.31			
Total Compte 746100						64 710.31		64 710.31			
Compte 746200 Prest service CNAF-Anim Globale Famille											
30/06/2017	BAN		0169	PS CNAF-Anim Globale Famille 1er acpte 17		7 694.04		7 694.04			
15/07/2017	BAN		0200	PS CAF-Anim Globale Famille 2ème acpte 17		3 847.03		11 541.07			
15/10/2017	BAN		0286	PS CAF-Anim Globale CS Famille 3ème acpte 17		3 847.03		15 388.10			
31/12/2017	OD		ODCC	PAR CAF Centre Social ACF		6 595.00		21 983.10			
Total Période						21 983.10		21 983.10			
Total Compte 746200						21 983.10		21 983.10			
Compte 746300 Prest service CNAF - CLAS											
31/08/2017	BAN		0248	Prest service CAF - CLAS 2017		9 768.00		9 768.00			
Total Période						9 768.00		9 768.00			
Total Compte 746300						9 768.00		9 768.00			
Compte 746510 Prest service CNAF - LAEP											

GRAND LIVRE GENERAL

Date	Jnal	Type	Numéro de pièce Pièce	Libellé Compte analytique	Montant		Solde		Let	N° Facture	N° règl
					Débit	Crédit	Débit	Crédit			
Compte 746510 Prest service CNAF - LAEP											
15/04/2017	BAN		0097	Prest service CNAF - LAEP 1er acpte 17 50%		6 426.05		6 426.05			
31/12/2017	OD		ODCC	PAR CAF LAEP 50%		6 426.00		12 852.05			
Total Période						12 852.05		12 852.05			
Total Compte 746510						12 852.05		12 852.05			
Compte 746600 Prest service CNAF - Accueil Loisirs											
15/08/2017	BAN		0236	PS CAF - 1er acpte 17 AL périscolaire		1 222.30		1 222.30			
15/09/2017	BAN		0260	PS CAF - Accueil Loisirs 1er acpte extra scolaire		4 472.68		5 694.98			
15/10/2017	BAN		0286	PS CAF-AL extrascolaire 2nd acpte 17		1 490.89		7 185.87			
15/10/2017	BAN		0286	PS CAF-AL périscolaire 2nd acpte 17		1 222.30		8 408.17			
31/12/2017	OD		ODCC	PAR CAF AL		7 096.00		15 504.17			
Total Période						15 504.17		15 504.17			
Total Compte 746600						15 504.17		15 504.17			
Total Général					1 780.00	673 845.63		672 065.63			

Suivi subventions 2017

Mise à jour: 17/01/18

Entité	Objet	Montant Notification 2016	Montant notification 2017	Infos	Règlement effectué	Date du Regl.
VILLE D'ANNECY	Annexe 1	104 967,00€	104 967,00€	Ville Fonctionnement : 511 890€	159 494,00€	09/02/2017
	Avantages sociaux Asa	16 902,00€	16 902,00€	Total versement Ville	176 198,00€	19/06/2017
	Fonctionnement	276 867,00€	276 867,00€	542 825,00€	176 198,00€	23/11/2017
	Enfance Jeunesse	48 870,00€	48 870,00€			
Actions spécifiques	Carnaval	17 000,00€	17 000,00€		17 000,00€	21/07/2017
Actions spécifiques	Passeurs Images	11 435,00€	11 435,00€		11 435,00€	21/07/2017
	Subvention Poste Direction		64 284,00€			
Actions spécifiques	Images/Images		2 500,00€		2 500,00€	09/01/2018
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Fonctionnement Général	13 500,00€	13 500,00€		13 500,00€	29/03/2017
	Pratiques Amateurs Musique	5 700,00€	5 700,00€		5 700,00€	29/03/2017
	Passeurs Images	3 200,00€	3 200,00€		3 200,00€	07/06/2017
	ImageXImages					
REGION RHONE-ALPES DRAC	Passeurs Images	1 000,00€	1 000,00€		1 000,00€	02/06/2017
	Ciné en tout Genre (2014-15)	3 000,00€	- €	Pas de notification 2017		
DDCS - FONJEP	Fonjep soutien à l'emploi	7 107,00€	7 164,00€		5 331,00€	08/09/2017
				Reste à recevoir DDCS = 57€	1 776,00€	20/10/2017
CNC - AFCAE	Art et Essai +Jeune Public	12 960,00€	12 508,00€	Réduction de 452 €/2016	12 508,00€	17/05 et 30/10/17
CAF	Cias	9 592,00€	7 326,00€	Réduction de 2266 €/2016	7 326,00€	23/08/2017
COMITE DE QUARTIER	Ciné copains	200,00€	200,00€		200,00€	26/07/2017
FNCF	Répartition orange 2015	113,84€				
	Répartition orange 2014	100,79€				
	Répartition orange 2015		93,77€		93,77€	22/08/2017
	TOTAL	532 514,63€	593 516,77€	TOTAL	593 459,77€	
						D'après Notification A RECEVOIR 57,00 €

Subventions/MJC Novel